La commune de Cublac (19) près de Terrasson vient de recevoir lundi sa première étoile de Village étoilé du ciel et de l'environnement nocturnes. La remise a eu lieu en mairie de Cublac le lundi 19 novembre en présence de M. Deromme de l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes), de M. Saule vice-président du syndicat d'électricité du canton de Saint-Pantaléon-de-Larche, de M. le maire de Cublac, Jean-Marc Brut, de M. J.P. Lascoutounas 1er adjoint en charge des travaux, et de nombreux conseillers. Mme Lacroix, conseillère déléguée au développement durable, était excusée. Après l'obtention de la 2e fleur en 2017 du label Villes et Villages fleuris, c'est une nouvelle réussite dans les démarches engagées par l'équipe municipale.

Le label est une reconnaissance de la volonté de réduire la pollution lumineuse due à l'éclairage public. Outre les économies d'énergies toujours bienvenues pour le budget d'une commune, il s'agit d'éviter des nuisances qui ont des effets néfastes sur la faune, la flore et les humains : mortalité des oiseaux, sommeil perturbé des habitants, conducteurs roulant plus vite…

Le maire de Cublac, Jean-Marc Brut, et son adjoint Jean-Paul Lascoutounas qui était chargé de ce dossier, ont listé les efforts entrepris en la matière depuis plusieurs années. Dès 2008, au lotissement de La Cabane, les lanternes de type « boule », très énergivores, avec un éclairage

au sol très faible, ont été remplacées par des lanternes « pagode ». Les armoires de commande ont été renouvelées et sont maintenant équipées « d'horloges astronomiques programmables », permettant de limiter les périodes d'allumage. En 2012, un diagnostic de l'ensemble des installations d'éclairage public a été réalisé. Des travaux ont été programmés pour remplacer les lampes existantes de 150 W par des led de 53 W. La première tranche a été effectuée en 2017, quatre lanternes qui n'étaient plus indispensables ont été déposées.

A noter qu'une deuxième tranche sera réalisée en décembre sur les secteurs de Basse Rivière, Le Péruger, la rue Émile-Zola, l'impasse Baudelaire et la rue Marc-Chadourne. Les anciennes armoires de commande sont remplacées. L'investissement est soutenu financièrement par la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze à 50 %. La Communauté d'agglomération de Brive, représentée par Yohan Da Costa, a soutenu ce chantier et a offert les deux panneaux qui seront installés aux entrées de Cublac.

Sur la photo 1, de gauche à droite : M. Saule, M. Lascoutounas, M. Deromme et M. Brut.